

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE SUR INTERNET

ARTICLE 1 : OBJET

LEMANS FC, Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) au capital de 3.000.000 Euros, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés du MANS sous le numéro 497 866 566, dont le siège administratif est situé à La Pincenardière 72230 MULSANNE, ci-après désigné « LEMANS FC », propose via son site Internet www.lemansfc.fr la vente de produits, dans les conditions fixées dans les présentes Conditions particulières de Vente (CPV)

ARTICLE 2 : DEFINITIONS

Produit : Tout produit vendu via le site internet par LEMANS FC, notamment le e-ticket, le e-abonnement et l'abonnement.

Utilisateur : désigne toute personne physique et majeure utilisatrice du Service.

Spectateur : désigne la personne détentrice de la place de match le jour du Match à Domicile, généralement l'Utilisateur.

Service : vente du produit via le site Internet www.lemansfc.fr.

Conditions particulières : les présentes Conditions particulières de vente sur internet, applicables à tous les Utilisateurs et les Spectateurs.

Site : désigne le site Internet officiel du MANS FC accessible à l'adresse www.lemansfc.fr. LEMANS FC se réserve le droit de modifier l'adresse de lemansfc.fr ou de la compléter par toute autre adresse de son choix.

e-ticket : billet d'accès à un Match à Domicile, acheté via le site Internet www.lemansfc.fr et imprimé par l'Utilisateur.

e-abonnement : désigne le produit abonnement, tel que défini aux Conditions Générales de Vente (CGV) et vendu via le site internet du MANS FC avec comme support le e-ticket, ce produit est seulement accessible aux personnes morales.

Matches à Domicile : matchs disputés par l'équipe première du MANS FC se déroulant à domicile au MMArena, ou toute autre éventuelle manifestation se déroulant au MMArena, pour lesquels la vente d'e-tickets est proposée aux Utilisateurs sur le Site. LEMANS FC reste seul décisionnaire des matchs ou autres manifestations mis en vente, du nombre et des catégories de places disponibles à la vente sur son Site.

Les termes, ci-dessus définis, s'entendent indifféremment au singulier et au pluriel selon le contexte de leur emploi. Les intitulés des articles sont sans effet sur leur interprétation.

Le nom « LEMANS FC », le logo, ainsi que tous les éléments constituant le Site sont les propriétés exclusives du MANS FC. L'utilisation, la copie et la reproduction sont strictement interdites.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION

Article 3.1. : Acceptation des Conditions Particulières de vente sur internet

L'achat de produit, par la validation des commandes, via le Site Internet www.lemansfc.fr emporte l'acceptation de l'Utilisateur des présentes Conditions particulières de vente sur internet et des conditions générales de vente du MANS FC. En cochant la case « *J'ai lu et j'accepte les Conditions particulières de vente sur internet et les conditions générales de vente du MANS* », l'Utilisateur accepte les Conditions particulières de vente sur internet et les conditions générales de vente du MANS FC, proposées par LEMANS FC. Par cette acceptation, l'Utilisateur adhère en outre entièrement et sans réserve au Règlement Intérieur du MMArena. Le texte de ce Règlement Intérieur est affiché aux entrées du stade et rappelé ci-après à l'annexe 1 des présentes.

En cas de conflit entre les conditions générales de vente du MANS FC et les conditions particulières de vente sur internet, ces dernières prévaudront.

LEMANS FC se réserve le droit de modifier les présentes Conditions particulières et générales de vente à tout moment, sans préavis. L'Utilisateur est invité à les consulter régulièrement à cette adresse pour prendre connaissance des éventuelles modifications.

Si l'Utilisateur ne respecte pas les Conditions particulières et générales de vente, LEMANS FC se réserve le droit de lui refuser l'accès au Service et au match.

Dans l'hypothèse où le/les Spectateur(s) ne sont pas l'Utilisateur, celui-ci devra s'assurer que le ou les Spectateur(s) à qui il offrira le(s) produit(s) aura(ont) pris pleinement connaissance des Conditions particulières et générales de vente du SRFC et qu'il(s) aura(ont) accepté de s'y soumettre. En particulier, l'Utilisateur devra remettre une copie des Conditions particulières et Générales de vente du MANS FC au(x) Spectateur(s).

Les présentes Conditions particulières s'ajoutent aux obligations légales qui s'appliquent à tous les internautes.

Article 3.2. : Conditions d'accès au Service

3.2.1. Personnes physiques majeures

L'accès au Service est réservé aux personnes physiques majeures. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur serait une personne physique mineure souhaitant utiliser ce Service, elle déclare et reconnaît qu'elle a recueilli l'autorisation d'utiliser le Service auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale la concernant, et que le (ou les) titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté d'être garant(s) de son respect de l'ensemble des dispositions des présentes Conditions particulières. Toute utilisation du Service par une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur les personnes concernées.

3.2.2. Configuration matérielle et logicielle minimale requise

Pour pouvoir utiliser le Service, l'Utilisateur devra disposer d'un ordinateur relié à l'Internet et équipé des logiciels *Acrobat Reader* et *Macromédia Flash Player 8*, voire *Winzip*, une imprimante laser ou à jet d'encre de résolution minimum de 300 dpi et des feuilles blanches au format A4 (pour les e-tickets et e-abonnements).

Conseil particulier : Avant de commencer à utiliser le Service, il est fortement conseillé à l'Utilisateur de fermer toutes les autres applications actives.

Article 3.3. Commande des produits

3.3.1. Etapes de commande

La création de l'e-ticket et de l'abonnement est réalisée par la mise à disposition de l'Utilisateur d'un fichier au format « .pdf » après constitution d'un « panier » listant le contenu de la commande, validation de la commande, saisie des coordonnées de l'Utilisateur dans les champs prévus à cet effet, et paiement en ligne de la commande.

La localisation des places choisies lors de la commande, sur le Site, par le biais du plan figurant sur celui-ci, est effectuée de façon la plus représentative possible. Toutefois, en fonction de la dimension réelle du MMArena figurant sur le plan, l'emplacement pourra indiquer soit le siège de façon précise, soit une zone du stade dans lequel sont situées les places. Si les places proposées ne conviennent pas à l'Utilisateur pour quelque motif que ce soit, il sera possible dans la page « *Panier* » de procéder à leur annulation en cliquant sur le bouton « *Vider votre panier* » correspondant. Il est attiré l'attention de l'Utilisateur sur le fait que toute commande validée doit être exécutée et ainsi réglée. L'annulation doit donc se faire préalablement. Pour pouvoir utiliser le Service et/ou le paiement en ligne de sa commande, l'Utilisateur devra remplir un formulaire comportant des champs obligatoires. Les informations demandées dans ce formulaire sont à la libre et unique appréciation du MANS FC qui pourra modifier, élargir ou restreindre ces éléments à tout moment.

L'Utilisateur est seul responsable des informations portées sur ce formulaire et de l'utilisation de celles-ci par lui-même et par tout tiers quel qu'il soit ; toute connexion ou transmission de ses données sera réputée avoir été effectuée par lui-même et sous sa responsabilité exclusive. En cas d'information erronée, LEMANS FC se réserve le droit de refuser l'accès au service et au match.

3.3.2. Impression de l'e-ticket

L'e-ticket peut être imprimé directement après sa création depuis la page de création de l'e-ticket sur le Site, ou ultérieurement via la pièce jointe envoyée avec le courrier électronique de confirmation de commande qui est adressé à l'Utilisateur. Chaque e-ticket acheté donnera lieu à l'envoi d'un courrier électronique distinct.

Dès le moment de sa création, et même s'il n'a pas encore été imprimé par l'Utilisateur, l'e-ticket n'est ni échangeable, ni remboursable.

L'e-ticket est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso, sans modification de la taille d'impression, en format portrait (vertical), en couleur ou en noir et blanc, avec une imprimante laser ou à jet d'encre. Il ne peut en aucun cas être présenté sur un autre support (électronique, écran...).

Une bonne qualité de l'impression est nécessaire. Les e-tickets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés aux entrées du MMArena et seront considérés comme non valables. En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, l'Utilisateur doit imprimer à nouveau son fichier « .pdf ».

En conséquence, avant toute commande d'e-ticket, l'Utilisateur doit s'assurer qu'il pourra disposer de la configuration logicielle et matérielle requise et définie à l'article 3.2.2. des présentes Conditions particulières, de feuilles blanches au format A4 et d'un niveau d'encre suffisant, pour imprimer son e-ticket. LEMANS FC décline toute responsabilité en cas d'impossibilité pour l'Utilisateur d'imprimer ses e-tickets du fait du non-respect de la configuration logicielle et/ou matérielle énoncée ci-dessus.

3.3.3 Choix du support et livraison

Pour les abonnements, l'utilisateur choisira pendant le processus de commande le support de son abonnement. Généralement, seule l'option « retrait sur Site » est activée. Il arrive de manière exceptionnelle que la nouvelle carte soit envoyée par courrier. Dans ce dernier cas, des frais de port seront adressés en sus à la charge de l'Utilisateur.

Les personnes morales auront le choix entre un chéquier de places envoyé par courrier avec frais de port ou un e-abonnement qui consiste en la création de 19 e-tickets au nom de la personne morale pour les 19 matchs de l'abonnement. Ce support sera disponible soit par mail soit par retrait sur le compte client de la personne morale. Il lui restera à les imprimer comme indiqué à l'article 3.3.2.

Article 3.4. Accès au stade de la route de Lorient avec un e-ticket

Chaque e-ticket comporte un code barre reconnaissable par les bornes électroniques de contrôle d'accès placées à chaque entrée du MMArena. L'e-ticket devra obligatoirement être présenté à l'une de ces bornes électroniques de contrôle d'accès présentes aux portes d'entrée comportant l'affichage « e-ticket », et devra être conservé en bon état jusqu'à la sortie du stade.

Il est toutefois précisé que chaque e-ticket est à usage unique et n'autorise qu'une seule entrée pour un seul Match à Domicile défini. Il ne pourra être présenté qu'une seule fois aux portes d'accès du stade et ne pourra pas être dupliqué. Toute tentative de duplication et/ou de falsification sera détectée lors du contrôle électronique, entraînant la non validité de l'e-ticket et le refus d'accès au MMArena.

S'il bénéficie d'un tarif spécial, le Spectateur devra présenter un titre d'identité et le cas échéant un justificatif comme précisé dans l'article 4.1.2. ci-dessous des présentes Conditions particulières.

L'Utilisateur est responsable des conséquences juridiques et financières des dommages causés par le(s) Spectateur(s) occupant les places du ou des e-ticket(s) acheté(s) par l'Utilisateur via le Site.

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIERES

Article 4.1. Prix et disponibilité des produits

4.1.1. Disponibilités

Les réservations des produits s'effectuent en temps réel, en fonction de leur disponibilité au moment de la passation de la commande. Les produits sont disponibles, tels qu'apparaissant sur le Site, dans la limite des places mises en vente en ligne.

La disponibilité sera ainsi fournie lors de la passation de la commande.

4.1.2. Tarifs

Les prix des produits sont indiqués en euros toutes taxes comprises.

Différents types de tarifs peuvent être proposés à l'Utilisateur selon les manifestations, les zones, et selon des critères définis unilatéralement par LEMANS FC. Ces différents tarifs sont ainsi mentionnés sur le site Internet www.lemansfc.fr. LEMANS FC se réserve le droit d'accorder une priorité d'achat à ses abonnés LEMANS FC. LEMANS FC ne garantit des places voisines que lorsqu'elles ont été enregistrées sous le même numéro de commande dans la limite du nombre maximum de produit pouvant être achetés par commande tel que fixé ci-dessus dans le présent article, et à condition qu'elles appartiennent à la même catégorie ainsi que dans la limite des places disponibles.

Les personnes bénéficiant d'un tarif réduit ou spécial s'engagent à présenter à l'entrée du MMArena une pièce d'identité et le cas échéant un justificatif prouvant leur droit d'accès à de tels tarifs.

LEMANS FC se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes, tels qu'alors mentionnés sur le Site du MANS FC.

Les produits demeurent la propriété du MANS FC jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix par LEMANS FC.

Article 4.2. Mode de paiement

4.2.1. Devise

Toutes les commandes sont payables en euros, et ce quelque soit le montant de ces commandes.

4.2.2. Règlement e-ticket

Le règlement des commandes d'e-tickets effectuées en ligne sur le Site s'effectuera exclusivement par carte bancaire (CB). Pour chaque commande réalisée, un courrier électronique comportant en pièce jointe le fichier « .pdf » de récapitulatif de paiement sera envoyé à l'Utilisateur.

4.2.3 Cartes bancaires

Les cartes bancaires acceptées pour le paiement des produits sont les cartes bancaires suivantes : Carte Bleue, Visa, Mastercard.

4.2.4 Echancier abonnement pour les personnes physiques

Les personnes physiques peuvent, pour les abonnements, bénéficier du paiement en trois fois tel que décrit à l'article 6.2 des CGV.

4.2.5 Mode de paiement personnes morales

Les personnes morales peuvent au choix au moment de la commande : payer immédiatement par carte bancaire ou par chèque à réception d'une facture.

Article 4.3. Sécurisation des paiements

Le Site www.lemansfc.fr utilise un système de paiement conforme à la norme "3D Secure", qui a adopté un procédé de cryptage SSL pour protéger le plus efficacement possible toutes les données sensibles liées aux moyens de paiement.

Après validation de vos coordonnées bancaires (N° de carte de crédit, date d'échéance et cryptogramme visuel) sur la page de paiement, vous serez redirigé vers un formulaire de votre banque personnelle, vous demandant de saisir un code secret connu de vous seul. Ce code vous a été transmis par votre banque. Le format de ce code varie suivant les banques : date de naissance, code

numérique, code alphanumérique, etc. Certaines banques transmettent ce code via un SMS qui vous est envoyé au moment du paiement. Si vous ne connaissez pas votre code, prenez contact avec votre banque pour l'obtenir.

Le paiement ne sera accepté qu'après validation de ce code par votre banque.

Votre commande sera définitivement validée après acceptation du paiement.

ARTICLE 5 : CONFIRMATION DE COMMANDES

La confirmation de la commande s'effectuera par LEMANS FC à réception de l'e-mail comportant en pièce jointe le fichier « .pdf » de récapitulatif de paiement, ainsi que l'e-mail comportant en pièce jointe le fichier « .pdf » qui permettra l'impression de l'e-ticket, adressés à l'Utilisateur.

Sauf preuve contraire, les données ainsi enregistrées constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre LEMANS FC et les Utilisateurs.

ARTICLE 6 : DROIT DE RETRACTATION

L'Utilisateur est informé que par l'application des dispositions de l'article L.121-20-4 2°) du Code de la Consommation, la vente d'e-tickets proposée par LEMANS FC sur son Site n'est pas soumise à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L.121-20 et suivants du Code de la Consommation en matière de vente à distance, s'agissant de prestations de loisirs à fournir à une date déterminée. Sa commande est donc ferme et définitive, sauf condition expresse définie aux présentes.

ARTICLE 7 : INFORMATIONS/RECLAMATIONS

Toute demande d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doit être adressée à l'adresse mail billetterie@lemansfc.fr ou par courrier à l'attention du service billetterie (MMArena – Chemin aux Bœufs – 72000 LEMANS).

Pour qu'une requête soit valablement traitée, l'Utilisateur devra impérativement communiquer au MANS FC les éléments suivants :

- *l'objet de sa réclamation ;*
- *les données personnelles et l'adresse électronique qu'il a indiquées dans le formulaire rempli lors de sa commande ;*
- *la nature et la date de la commande ;*
- *le numéro de sa commande ;*
- *ses coordonnées postales et téléphoniques ;*
- *les éventuels éléments reçus par e-mail consécutivement à son achat.*

ARTICLE 8 : ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Les produits ne peuvent être ni repris, ni échangé, ni revendu. Les produits sont incessibles, non remboursables, et uniquement valables pour le Match à Domicile et la place désignée (sous réserve de modifications de date et/ou d'horaire). L'e-ticket acheté par l'Utilisateur pour un Match à Domicile reste valable en cas de changement de date et/ou d'horaire de ce Match à Domicile.

Toutefois, à l'annonce de l'annulation du Match à Domicile ou d'une modification de lieu du Match à Domicile pour lequel l'Utilisateur a acheté des produits via le Service, l'Utilisateur accepte que LEMANS FC, dans la mesure du possible, et lorsqu'il en aura eu connaissance, puisse utiliser les coordonnées saisies par l'Utilisateur lors de l'accès au Service, pour le tenir informé de la marche à suivre.

LEMANS FC invite en tout état de cause l'Utilisateur à vérifier 24 heures avant le Match à Domicile que celui-ci est bien maintenu sans modification, sur le Site, par téléphone au 02.43.16.60.80 ou dans l'un des points de vente du MANS FC.

Les produits ne peuvent être remboursés même en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter la commande et à créer un compte client aux personnes morales permettant de stocker les e-abonnements. Les destinataires des données sont les services : commercial, communication et financier.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service commercial Billetterie du MANS FC – MMArena – Chemin aux Bœufs – 72000 LEMANS ou à billetterie@lemansfc.fr.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Il est spécifiquement précisé que toutes les données et informations bancaires communiquées dans le cadre de l'acquisition de produits auprès du MANS FC par l'acheteur ne seront conservées LEMANS FC que pendant et pour la durée de l'opération et jusqu'au paiement intégral du prix de vente.

Vous êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales de notre société pour des produits et services analogues à ceux que vous avez commandés. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITES

Sauf dysfonctionnement du Site qui lui serait imputable, LEMANS FC ne pourra être tenu responsable des anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression des produits, imputables soit au fait de l'Utilisateur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation, soit à un cas de force majeure (par exemple, anomalies causées par tout matériel, logiciel ou moyen de connexion utilisé ou d'un prestataire tiers).

LEMANS FC fera ses meilleurs efforts pour maintenir le Service dans un état opérationnel. Toutefois, il s'agit d'une obligation de moyens et LEMANS FC n'offre aucune garantie que le fonctionnement ininterrompu et/ou la continuité du Service pourront être assurés, notamment et sans que ces cas ne soient limitatifs, en cas de force majeure ou cas fortuits tels que définis par la réglementation en vigueur.

LEMANS FC est déchargé de ses obligations contractuelles, notamment de ses obligations de livraison et de délivrer la prestation « match », en cas de survenance d'un cas de force majeure, cas fortuit ou fait du prince, qui seraient à l'origine de l'arrêt temporaire ou prolongé de l'exploitation et dans les cas d'exonération de responsabilité ci-dessous précisés. Constitueront notamment des cas exonératoires de responsabilité du MANS FC, les incendies, dégâts des eaux, intempéries climatiques ou tout autre événement étant à l'origine de la destruction totale ou partielle des locaux et installations du MANS FC de ses stocks des produits finis ou fournitures, ainsi que les interruptions de courant prolongées, les grèves générales ou internes, les intempéries climatiques, le bris de machine, les travaux affectant le fonctionnement du stade, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les conséquences des agissements du public ou les décisions des pouvoirs publics et des instances du football rendant impossible l'exécution du contrat, ainsi que le forfait de l'une des équipes, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de l'article 1148 du Code civil. De même, LEMANS FC sera exonéré de responsabilité si, à la demande des pouvoirs publics, des instances du football ou pour des raisons de sécurité, il doit annuler, et ce à tout moment, tout ou partie des billets de match déjà commandés. Dans ce cas exceptionnel, les billets considérés seront remboursés.

L'acheteur n'aura aucun recours contre LEMANS FC en cas de changement de la date ou de l'horaire d'un match, de report d'un match ou d'obligation de jouer un match sur un autre stade que celui du MMArena, et ce pour quelque raison que ce soit.

Dans le cas où la responsabilité du MANS FC serait engagée à la suite d'un manquement à l'une de ses obligations au titre des présentes Conditions particulières, la réparation ne s'appliquera qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages et/ou préjudices indirects et immatériels, tels que notamment les préjudices financiers, les préjudices commerciaux, les pertes d'exploitation et de chiffre d'affaires, les pertes de données.

L'utilisation du Service implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

LEMANS FC ne pourra être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du Service pour un navigateur donné.

LEMANS FC ne pourra être tenu responsable si les données relatives à l'achat de l'Utilisateur ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont il ne pourrait être tenu responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'Utilisateur, une défaillance momentanée des serveurs du MANS FC pour une raison quelconque, etc.) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

LEMANS FC met tout en œuvre, dans le cadre d'une obligation de moyens, pour assurer la sécurisation des transferts de données bancaires des Utilisateurs

ANNEXE 1 : REGLEMENT INTERIEUR DU MMArena

Article 1 :

Toute personne entrant dans l'enceinte d'un stade pour assister à une rencontre de football ou à une quelconque manifestation organisée par le club, doit se conformer au présent règlement intérieur ainsi qu'aux textes législatifs en vigueur.

Article 2 :

L'accès au stade est réservé aux seuls détenteurs d'un titre d'accès dont la validité est vérifiée par un préposé de l'organisateur.

Article 3 :

La détention d'un billet vaut acceptation tacite du règlement intérieur.

Article 4 :

Les spectateurs sont informés qu'ils peuvent être soumis à des mesures de palpation de sécurité et se voir imposer la présentation d'objets dont ils sont porteurs. Ces palpations de sécurité peuvent être effectuées par tout préposé de l'organisateur de la manifestation agréé par le préfet du département conformément au décret 2005-307 du 24 Mars 2005.

Toute personne qui refuse de se soumettre à ces mesures de contrôle et de sécurité se verra interdire l'accès au stade.

Article 5 :

Le non-respect des dispositions énoncées par le présent règlement ou le refus de se soumettre aux injonctions des préposés ou des forces de l'ordre, entraînera systématiquement l'expulsion du contrevenant, sans préjudice des poursuites judiciaires qui pourraient être menées à l'encontre de l'auteur d'une infraction pénale.

Article 6 :

Conditions particulières de vente sur internet LEMANS FC- 2011 2012

Tout objet pouvant présenter un caractère de dangerosité pour la sûreté d'autrui est interdit dans le stade. Les objets de valeur confisqués seront consignés pendant la durée du match et restitués par l'organisateur sous sa responsabilité.

Article 7 :

Sont interdits dans l'enceinte du stade :

- les documents, tracts, badges, insignes ou banderoles de toute taille, de nature politique, idéologique, philosophique ou publicitaire, ou tout autre support qui serait utilisé à des fins commerciales pouvant être vus par des tiers.
- Tout objet pouvant servir de projectile, constituer une arme ou mettre en péril la sécurité du public (articles pyrotechniques, couteaux, bouteilles, verres, boîtes métalliques, barres, hampes rigides et de gros diamètres, etc....)
- Toute boisson alcoolisée

Article 8 :

Les moyens amplifiés d'animation sonore peuvent être autorisés par l'organisateur sous réserve du respect des conditions ci-après :

Leurs détenteurs justifient leur identité aux préposés de l'organisateur à leur entrée au stade.

Utilisation exclusive à des fins sportives. Toute incitation à la haine, à la violence et tout propos raciste, idéologique ou politique entraînera l'exclusion immédiate de son auteur qui fera l'objet de poursuites judiciaires systématiques.

Article 9 :

Il est interdit de se tenir dans les lieux de passage, les lieux d'accès ou de sortie ou les escaliers et de se tenir debout dans les tribunes équipées de sièges.

Article 10 :

Tout comportement susceptible de causer des perturbations à autrui est interdit.

Article 11 :

Il est interdit d'escalader les pylônes d'éclairage et d'accéder aux toitures du stade.

Article 12 :

Seules les personnes accréditées par l'organisateur sont habilitées à proposer à la vente ou à distribuer toute marchandise à l'intérieur du stade.

Article 13 :

Les spectateurs sont informés qu'ils peuvent être filmés dans le cadre d'un dispositif de vidéo-surveillance dont les images sont susceptibles d'être exploitées à des fins judiciaires.

Les actions mentionnées ci-dessous sont passibles de poursuites judiciaires conformément aux dispositions du Code du sport (articles L. 332-3 à L. 332-15) relatives à la sécurité des manifestations sportives :

- *L'accès à une enceinte sportive en état d'ivresse (7500 € d'amende)*
- *L'introduction ou tentative d'introduction de boissons alcoolisées dans l'enceinte sportive (7500 € d'amende et 1 an d'emprisonnement)*
- *La provocation, par quelque moyen que ce soit, des spectateurs à la haine ou à la violence à l'égard d'un arbitre, d'un juge sportif, d'un joueur ou de toute autre personne ou groupe de personnes (15000 € d'amende et 1 an d'emprisonnement)*
- *L'introduction ou la tentative d'introduction, le port ou l'exhibition d'insignes, signes ou symboles rappelant une idéologie raciste ou xénophobe. (15000 € et 1 an d'emprisonnement)*
- *L'introduction ou la tentative d'introduction de fusées ou artifices de toute nature ainsi que l'introduction sans motif légitime de tous objets susceptibles de constituer une arme. (15000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement)*
- *Le jet de projectiles présentant un danger pour la sécurité des personnes. (15000 € d'amende et 3 ans d'emprisonnement)*
- *La pénétration sur l'aire de jeu dès lors qu'elle trouble le déroulement de la compétition ou porte atteinte à la sécurité des personnes. (15000 € d'amende et 1 an d'emprisonnement) En outre, les auteurs des infractions visées ci-dessus encourent également la peine complémentaire d'interdiction de pénétrer dans une ou plusieurs enceintes où se déroule une manifestation sportive pour une durée qui ne peut excéder 5 ans.*
- *L'article 357 du Règlement des compétitions de la LFP précise : "En cas de non-respect des dispositions du présent article (cf. ci-dessus), les clubs sont passibles, en dehors des mesures de fermeture des buvettes ou points de vente des objets concernés, des sanctions prévues au barème disciplinaire en la matière. Toute récidive serait punie d'une suspension de terrain. Les clubs visiteurs responsables d'incidents sont susceptibles d'encourir les mêmes sanctions que les clubs visités".*